

Oublié

Lorsqu'en 1974, au Québec, André Corboz énonçait une approche de la « réanimation » et un bon usage des bâtiments ou sites historiques¹, la fonction courante de l'aménagement urbain était alors fondée sur une vision très « utilitariste » de la densité et des affectations. Celles-ci dictaient presque tout ! A contre-courant, Corboz formulait une autre conception d'un « territoire comme palimpseste ». Les années 70-80 marquent un tournant : la *tabula rasa* des centres historiques fait place à la pratique d'inventaire de quartier. Genève se dote en 1989 d'un plan directeur plus protectionniste. Puis, les besoins évoluant, l'impact sur l'environnement ne cesse de croître et la dimension transfrontalière ouvre un nouveau paradigme. Le « concept de l'aménagement cantonal 2015 » est adopté par le Grand Conseil en 2001. Les domaines nature et paysage, mobilité et logement reflètent l'évolution des attentes. Le domaine patrimoine n'évolue guère dans cette dernière version, qui constitue une sorte de statu quo. L'Institut genevoise d'architecture mis à part, personne ne semble alors prendre au sérieux la gestion du patrimoine contemporain à l'exception de... deux mouvements pour la sauvegarde du cinéma Manhattan et des Bains des Pâquis. C'est le début d'une prise de conscience sur cet immense et complexe héritage contemporain.

Dans un ouvrage consacré au patrimoine du XX^e siècle François Loyer nous invite à réfléchir sur la demande sociale de conservation des formes ou des paysages et sur la dépréciation plus rapide du bâti contemporain. Loyer précise que face à une telle situation, « le dilemme du XXI^e siècle commençant sera d'évaluer l'intérêt des ensembles récents dont il est l'héritier. Il sera de leur donner une chance de survie, en assurant leur protection contre les effets destructeurs du renouvellement spontané induit par la loi du marché »². Travailler avec ce qui a été trop longtemps oublié. Le patrimoine est ici moins compris comme une donnée – dont on prend acte – que comme une vision à la manière de Peter Handke : « quelque chose commença qui était déjà là » !

Aujourd'hui, devant la multiplicité et la diversité des villes, et face au phénomène de dispersion (nouvelle forme de métropole), des démarches plus « contextualistes » se font jour. Lentement, on voit apparaître les concepts de *bonne distance* ou de *mesure*, de *mixité* ou d'*espace mitoyen*. Bernardo Secchi nous parle d'un temps social toujours plus accéléré et d'un temps plus lent de la ville physique³. Entre ces deux considérations, il y a nécessité d'insérer un *temps intermédiaire* et de « lier le présent à un futur plus distant ». Une liaison entre le rythme de la société et celui de l'espace concret du patrimoine d'aujourd'hui. Dans une période de pragmatisme souvent aveugle, il est temps de retrouver les vertus d'autres rythmes à l'image des saisons ou des arbres...

Il est sans doute très réjouissant que Robert Cramer, conseiller d'Etat, fonde son travail d'aménagement du territoire sur les quatre piliers : mobilité, gestion de l'eau, énergie et biodiversité. Mais il est extrêmement urgent pour Genève de ne pas oublier une culture de la forme urbaine, de l'espace bâti. Saviez-vous qu'en 1986 le Département des travaux publics avait édicté des règles⁴ sur les « indicateurs morphologiques pour l'aménagement » ? La définition de densités urbaines appropriées sur le territoire relève de la responsabilité de l'Etat. Nous souhaitons que celui-ci mobilise un potentiel de compétences internes/externes qui existent. Dans cette même optique nous souhaitons également que le président du Département des constructions, Mark Muller, procède à l'inventaire des bâtiments du XX^e siècle tant attendu par notre société. Faut-il d'autres repères que celui donné dernièrement par le Tribunal administratif, puis le Tribunal fédéral confirmant le classement de Mont-Blanc Centre en 2004 ? Pour l'heure nous avons déposé une demande de classement pour la sauvegarde de la Cité-jardin d'Aire menacée de démolition.

Marcellin Barthassat

¹ André Corboz, historien de l'architecture et de l'urbanisme, textes publiés dans *Werk/œuvre* N° 11/1975 et dans la *Vie des Arts* 1974.

² François Loyer, historien de l'architecture, préface de « Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France ». Edition du Patrimoine, 1999.

³ Bernardo Secchi, urbaniste et professeur à l'Université d'architecture de Venise, « Villes moyenne et nouvelles formes de métropoles européennes » – *Urbanisme* N° 346/2006.

⁴ Indicateurs morphologiques pour l'aménagement – CETAT/DTP, 1986.

Prix Wakker 2006 et assemblée générale de Patrimoine suisse

Patrimoine suisse a reconnu l'excellence des prestations de la Ville de Delémont par l'attribution du Prix Wakker 2006. La capitale jurassienne se voit récompensée pour sa stratégie d'aménagement claire et son développement urbain de grande qualité. Delémont favorise une bonne architecture, moins par des règles rigides que par des incitations, des consultations et une aide au projet. Le Prix Wakker lui a été remis en juin à l'occasion de l'assemblée générale de Patrimoine suisse lors d'une cérémonie publique.

Lors de l'assemblée générale de Patrimoine suisse, nous avons été invités cette année au Château de Delémont. L'assemblée, dirigée par le président Philippe Biéler, s'est déroulée dans la halle du château. Le président met l'accent sur le travail des sections et sur la distribution des compétences. Plusieurs objectifs sont discutés, mais avant tout, il s'agit d'accroître le nombre de membres. Ceci nous permettra d'augmenter notre influence localement et au niveau fédéral ainsi que d'assurer nos moyens financiers afin d'offrir plus de services. Par ailleurs, au-delà de la Suisse, notre partenaire pour les questions de patrimoine est la société « Europa Nostra », dont le président, Andrea Schuler, a été nommé membre d'honneur de Patrimoine suisse¹.

Dans le but de toucher un plus large public, Patrimoine suisse a le projet de créer un Centre du patrimoine bâti qui sera un lieu de formation et de sensibilisation à cette matière. Ce centre se situera dans un bâtiment exceptionnel, la villa Patumbah, construite en 1885, entourée d'un parc splendide, dans le quartier zurichois de Riesbach. (voir la revue Sauvegarde 3/2006)

Le Prix Wakker 2006 à Delémont

Depuis 1972, Patrimoine suisse décerne chaque année le Prix Wakker à une commune politique en récompense de prestations exemplaires dans le domaine du développement urbain et de la protection des sites. Une commission spécialisée évalue de nombreuses communes concernant leur engagement en faveur du patrimoine bâti. Pour 2006, le choix s'est porté sur la Ville de Delémont, qui a réussi à promouvoir un développement et une architecture de qualité.

Développement de l'espace habité : des représentations claires

La Ville de Delémont favorise un développement des constructions selon une stratégie d'aménagement du territoire claire. Le but déclaré est une croissance de la ville vers l'intérieur afin d'assurer une meilleure gestion des ressources disponibles et de promouvoir un développement durable du territoire. L'axe Vieille-Ville – quartier de la gare a été défini à la fin des années 1990 comme espace de développement préférentiel. Les quartiers concernés sont subdivisés en secteurs (flots) soumis à des cahiers des charges spécifiques précisant les conditions cadre du développement urbain. La revalorisation d'anciennes friches urbaines est encouragée. Les autorités municipales tiennent à être associées le plus tôt possible à la procédure de planification afin de pouvoir accompagner le projet.



Remise du prix Wakker à la ville de Delémont dans la Cour du Château (photo MBA)

- Editorial: Oublié
- Prix Wakker à la ville de Delémont et assemblée générale de Patrimoine suisse
- Incohérences politiques: absurdités à la Petite-Boissière
- La campagne Charles-Martin s'urbanise: un développement discutable
- Immeuble 28 Franchises: la mémoire fragile du temps du progrès
- Classement de Mont-Blanc Centre confirmé par le Tribunal fédéral
- Le comité de la SAP sous l'angle des *Lettres persanes*
- Balade de printemps en Isère
- Bilan sur les Journées du patrimoine «Les Jardins, Cultures et poésie»
- Agenda, programme des visites d'automne



L'eau dans l'espace public de la rue (photo MBA).

Espace public

Une des priorités de l'évolution urbaine est la revalorisation de l'espace public au centre-ville. Avec le réaménagement de la Place de la gare sous la forme d'une « zone de rencontre », Delémont a réussi à transformer un quartier négligé en un lieu de rencontre attrayant. De plus, la gare rénovée a été agrandie par l'adjonction d'une belle annexe (Renato Salvi, architecte).

En Vieille-Ville, l'espace routier a été transformé en « zone 30 » et revalorisé par quelques mesures d'aménagement simples. Par exemples, toutes les fontaines et de nombreuses façades ont été remises en état grâce à un fonds spécial. Il en résulte un effet d'émulation pour les propriétaires. Un projet modèle a consisté à rénover soigneusement l'ancien Château épiscopal (aujourd'hui une école). Les efforts de sauvegarde portent aussi sur les lotissements anciens du début du XX^e siècle et le patrimoine bâti récent.

Autres objets architecturaux intéressants: le Centre professionnel cantonal (Vincent Mangeat, architecte), le bâtiment administratif de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (Kury Stähelin architectes) et le complexe SUVA – Banque cantonale du Jura (Renato Salvi, architecte).

Extrait du communiqué de presse de Patrimoine suisse
Claire Delaloye Morgado

¹ Comme ont été élus Caspar Hürlimann, ancien président de Patrimoine suisse et Denis Blondel, membre d'honneur de « notre » section genevoise. Voir article « Denis Blondel, membre d'honneur de Patrimoine suisse » dans *Alerte* n° 99, juin 2006.

Membres du comité pour l'année 2006-2007**Membres nommés**

Christine AMSLER	
Yves BACH	
Marcellin BARTHASSAT,	Jean-François EMPEYTA,
président	vice-président
Dominique BAUD	Emmanuel FOËX
Giorgio BELLO	Bettina GARZETTA-KERNEN
Christian BISCHOFF	Monika GROSMANN
Denis BLONDEL	Patrick MALEK-ASGHAR
Fabienne BOUVIER	Béatrice MANZONI
VALLOTTON	Alain MAUNOIR
Dominique CERUTTI	Cécilia MAURICE de SILVA
Isabelle CLADEN	François MAURICE
Catherine COURTIAU,	Max OETTLI
vice-présidente	Rolf PFAENDLER
Raymond COURVOISIER	Christian PIRKER
Robert CRAMER	Véronique PROBST
François CUENOD	Ariane REVERDIN
Lisa de RYCKE	Jacqueline RICHEZ
Michel DIETSCHY	

Membres invités

Michel BRUN
Salomé PARAVICINI

Incohérences politiques : absurdité à la Petite-Boissière

Une disparition programmée

Il y a encore dans notre ville des endroits magiques. Pour un peu, on s'y croirait en pleine campagne : les oiseaux chantent dans les ramures et, en tendant un peu l'oreille, on entendrait presque chanter le *nant* qui, autrefois, le traversait. A travers les feuillages, le soleil caresse doucement le chemin. Des enfants y jouent en sécurité. Quelques citoyens avisés le parcourent en savourant le calme heureux qui l'habite encore.



Petite-Boissière 36, façade pignon est. Etat actuel (photo C. Maurice de Silva)

Dans ce petit coin de « campagne dans la ville », au 36 du chemin de la Petite-Boissière, juste à côté d'une zone récemment déclassée en zone de bois et forêts dont elle constitue un prolongement harmonieux et fort apprécié des riverains, une belle maison entourée d'un charmant jardin, avec ses volets peints de gris et ses balcons de bois découpé. Une maison comme l'on commençait à en construire au milieu du 19ème siècle lorsque la campagne cédait peu à peu du terrain à la ville, avec des remises pour voitures à cheval, mais déjà faite pour abriter plusieurs familles. A l'époque de sa construction (1856) par Jean-Marc-Louis Junod (1803-1873), il s'agit d'un nouveau type architectural : la *villa de rapport*. A l'époque sur ce site, s'étendaient de beaux domaines, entourés de parcs. Aujourd'hui, c'est un des rares exemples, *en ville*, de ce type de constructions subsistant encore à Genève.

Depuis lors, le quartier a subi de profondes mutations : si le domaine de la Grande-Boissière abrite l'Ecole internationale



Petite-Boissière 36, vue actuelle de la maison côté cour (photo C. Maurice de Silva)

et la promenade Charles-Martin possède encore ses ensembles de villas et sa majestueuse allée d'arbres, le restant du quartier de la Petite-Boissière et du chemin de la Boisserette est peu à peu occupé par des immeubles, pas tous de la qualité que l'on eût pu espérer. Il est vrai qu'il faut bien loger une population urbaine qui ne cesse de croître. Une nécessaire et incontournable décision dont personne n'oserait à priori discuter le bien-fondé. Surtout si une réflexion générale et avisée présidait à ce grand projet.

Deux nouvelles villas autorisées en zone de développement ?

Mais si l'on se penche avec attention sur ce cas de figure, on se trouve face à l'absurde : cette jolie maison locative, qui contribue à conserver à ce quartier de précieuses qualités dont la diversité n'est pas la moindre, et dont le recensement confirma autrefois les indiscutables qualités patrimoniales, voit aujourd'hui son sort scellé par une décision prise en 1994 qui en prévoyait la démolition pour construire en lieu et place un immeuble. Logique somme toute. Autrefois à la campagne,

nous sommes aujourd'hui au cœur de la ville. Par conséquent, on en rase les maisons, même si elles sont belles, pour construire des immeubles. C'est la loi et la *raison de la politique* qui, comme on veut nous en convaincre, consiste à tenir ses promesses en appliquant la loi, rien que la loi.

Pas loin de là pourtant, à quelques dizaines de mètres tout au plus sur le même chemin, dans la campagne Charles-Martin, la nostalgie se mue en interrogation puis rapidement en révolte. Plus de résignation possible : là où l'on se serait donc en toute logique attendu à voir pousser des immeubles, conformément aux critères d'une zone de développement et aux actuels plans localisés de quartier, une image vient nous dire que les choses ne répondent pas toujours à la logique la plus élémentaire. Un nouveau panneau promotionnel annonce au promeneur avisé que devant lui, bientôt, en lieu et place d'immeubles attendus, s'élèveront deux nouvelles villas... et quelles villas ! Le panneau annonce que l'une d'entre elles a déjà été vendue sur plans ! Leur construction serait donc imminente...

PETITE BOISSIÈRE
12 villas individuelles
 A vendre sur plans

Bureau d'architecture : J. CERUTTI

Renseignements :
 Agence immobilière
 Alain Bordier & Cie SA
 022 819 11 31
 immologic
 Christiane Farina
 079 609 25 75 / 022 823 15 11

Deux villas en promotion sur le chemin de la Petite-Boissière (photo C. Maurice de Silva)

Alors on se demande comment de telles choses sont possibles : d'un côté, on détruit un bel objet qui fait sans conteste partie du patrimoine de la ville et que l'on devrait conserver coûte que coûte, tandis qu'à quelques dizaines de mètres de là, à l'extrémité du chemin près de la route de Chêne et à l'endroit précis où le plan directeur prévoit la construction d'immeubles, on délivre aujourd'hui une autorisation de construire deux villas dont il est vraiment permis de douter qu'elles constitueront le patrimoine de demain.

Des questions... qui restent sans réponse !

Face à une situation aussi incohérente et irresponsable, on ne peut manquer de s'interroger. S'agit-il d'un échec de la SAP et des associations de sauvegarde ? N'ont-elles pas été assez attentives lors de l'établissement du PLQ qui signa l'arrêt de destruction de ce bel objet ? Cela n'est-il qu'un effet de retardement de l'impardonnable distraction des services responsables de la protection du patrimoine de l'époque ? N'est-ce pas le signe d'une absence de vision directrice cohérente dans la gestion de l'aménagement ?

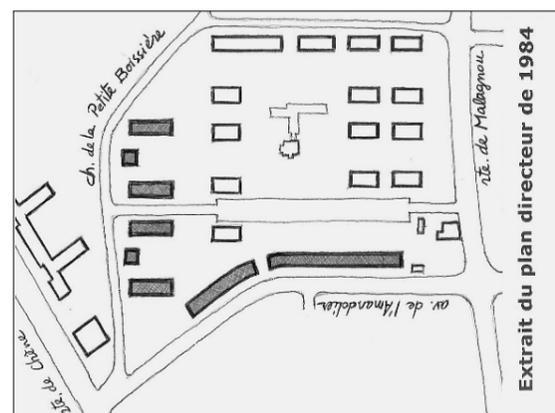
Cet état de fait révèle surtout un évident mépris vis-à-vis du patrimoine et une intention politique délibérée de faire prévaloir d'autres intérêts en évitant de se poser les bonnes questions. En outre, les associations ne peuvent tout voir et être partout pour éviter constamment des erreurs aussi grossières. C'est bien aux services compétents responsables en la matière et à leur direction qu'incombe avant tout cette tâche. Mais cela pose une autre question d'importance. A une époque marquée par une conscience croissante de la nécessité de préserver notre patrimoine, l'Etat est-il incapable de remettre en question des décisions passées si celles-ci se révèlent à l'évidence aujourd'hui absurdes ? Avant qu'un objet qui fait sans conteste partie de notre patrimoine ne disparaisse à jamais. La SAP s'est adressée à ce sujet au DCTI pour exprimer son opinion et, mis à part un accusé de réception standard informant que sa demande a été versée au dossier, elle n'a pas eu de réponse à ce jour.

Cecilia Maurice de Silva

La campagne Charles-Martin s'urbanise

Il s'agit de ce prestigieux parc privé qui se trouve entre la route de Malagnou, l'avenue de l'Amandolier et les chemins de la Petite-Boissière et de la Boisserette. Datant des années trente où il fut l'objet d'un morcellement, il est magnifiquement boisé et comporte, outre son allée centrale bordée de quatre rangées d'arbres de haute futaie et se terminant par un escalier monumental, un très grand pré central, jardin de la maison principale. L'organisation générale de cette campagne répond à un principe d'orthogonalité qui commande la disposition des voies d'accès, les divisions parcellaires et l'orientation des constructions.

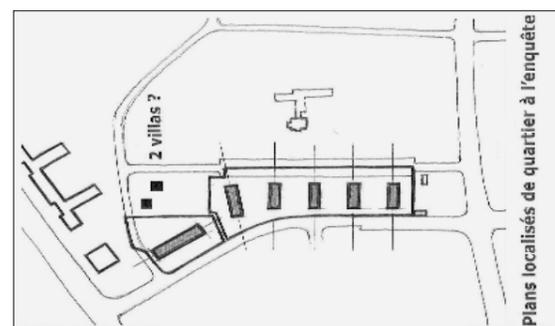
La campagne Martin est située en troisième zone de développement et donc destinée à recevoir des immeubles. Elle a été l'objet de plusieurs études d'aménagement dont la plus complète est celle faite en 1984 par Richard Quincerot sur commande de la Ville de Genève. Son plan général respecte le système de perpendicularité existant à l'exception d'une disposition très nettement dessinée pour les immeubles longeant l'avenue de l'Amandolier.



Amandolier. Plan directeur. 1984 (dessin F. Maurice).

Un développement discutable

Aujourd'hui, deux plans localisés de quartier sont à l'enquête publique. Ils concernent tous les deux le secteur du parc qui est situé en bordure de l'avenue de l'Amandolier. La juxtaposition de ces deux plans fait apparaître très nettement le chaos urbanistique qui en résulterait dans sa partie nord, après la courbure de l'Amandolier et vers le chemin de la Petite-Boissière, alors qu'en matière d'urbanisme, l'implantation doit se faire de manière claire et immédiatement compréhensible. Elle doit être la réponse à un ou à des principes de base tels que : alignement, perpendicularité, courbes... Lorsque les voies ou la situation particulière le justifient, les hauteurs des immeubles doivent répondre aux mêmes critères, les niveaux de toiture étant souvent primordiaux dans la perception du paysage. Dans ce cas précis, les cassures d'orientation entre tissus urbains devraient se faire de manière très nette.



Amandolier. PLQ à l'enquête. 2006 (dessin F. Maurice).

L'application de ces principes présente parfois certaines difficultés inhérentes aux régimes démocratiques, ce qui requiert compétence, conviction, et autorité de la part des organismes officiels, même si le promoteur-constructeur parle haut et fort, ce qu'il a pris l'habitude de faire en face de fonctionnaires hésitants. L'importance, pour l'avenir de ce quartier, que revêtent les implantations des barres d'immeubles proposées ne nous a pas échappé, d'autant plus que pour les immeubles qui se trouvent au bas de l'avenue de l'Amandolier, il nous est apparu qu'elles semblent très aléatoires et qu'aucun plan ne prévoit son mode de développement le long du chemin de la Petite-Boissière.

C'est pour ces raisons que la Société d'Art public a écrit à l'Aménagement du Territoire du DCTI, soulignant l'importance de l'orientation des immeubles proches du chemin de la Petite-Boissière.

François Maurice

La mémoire fragile du temps du progrès

A propos de l'immeuble Metzger à Vieuxseux-Franchises

Nous publions une contribution de Bruno Marchand, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique de Lausanne, qui devait paraître dans la Tribune de Genève cet été. Mais sa rédaction n'a pu donner suite à notre demande jugeant l'article trop spécialisé. Celui-ci met en évidence des aspects architecturaux ainsi que le contexte dans lequel a été projeté cet édifice par F. Metzger. C'est l'un des derniers témoins de l'ancien Siedlung Franchises-Vieuxseux des années trente.

La rédaction

Le classement d'un objet historique est un acte important qui demande un jugement fondé et une politique d'ensemble nuancée, car nous ne pouvons pas étendre inconsidérément la conservation de notre patrimoine. Des choix difficiles doivent être effectués, selon des critères de sélection justifiés et explicites.

Genève, il faut reconnaître que la conservation des immeubles des années 1920 et 1930 pose ce problème avec une certaine acuité. En effet, contrairement à d'autres villes européennes comme Berlin, Francfort ou Vienne, plusieurs réalisations de valeur de la première partie du xx^e siècle ont déjà disparu, fragilisant le témoignage d'une époque qui s'efface petit à petit de nos mémoires. Citons, à titre d'exemple, la Cité Vieuxseux, ensemble de logements coopératifs planifiés à partir de 1928 par le conseiller d'Etat Maurice Braillard, architecte éclairé et ouvert aux principes de l'architecture moderne. Plusieurs de ces immeubles ont hélas été démolis dans les années 1970: ainsi disparaissait en grande partie le seul *Siedlung* de l'entre-deux-guerres en Suisse romande qui soit, à juste titre, considéré comme rationnel.

Un devoir de mémoire

Un des quatre immeubles construits en 1931-1932 par l'architecte genevois Frédéric Metzger, pour le compte de la Fondation genevoise pour la Vieillesse, a cependant échappé à la démolition. Son éventuel classement a soulevé récemment des réactions d'incompréhension dans différents milieux, certainement exacerbées par son mauvais état de conservation.



Peu après la construction des immeubles Metzger en 1932 dans la cité Franchises-Vieuxseux (photo Centre iconographique genevois).

Et pourtant, en dépit de son aspect austère et considérablement délabré, cet immeuble demeure un témoin privilégié d'une période historique encore pleine d'enseignements, caractérisée notamment par une croyance sans faille dans le progrès social et culturel.

Une conception de l'habitat pour personne âgée

Le programme est en soi déjà exceptionnel: il s'agit de réaliser des logements pour des personnes âgées et isolées, dans un esprit innovateur qui anticipe des questions de société tout à fait contemporaines, dont celle, toujours plus aiguë, de la prise en charge du troisième âge. Les conditions définies à l'époque pour obtenir ce type de logement nous laissent songeurs tant elles semblent en avance sur leur temps: sont admises toutes les personnes à partir de l'âge de cinquante ans pour les femmes et soixante ans pour les hommes, résidant à Genève depuis au moins cinq ans et, bien sûr, dont le revenu est très modeste. Or c'est justement face à une situation de précarité qu'est exigée de l'architecte une attention toute particulière à la qualité domestique des espaces.

Metzger est un architecte « gagné aux idées modernes sur la technique de l'habitation »: la conception des logements pour personnes âgées découle en effet de l'application consciencieuse des principes de l'habitation minimale (*Existenzminimum*) et de la conviction qu'il est fondamental d'assurer aux pièces principales un apport élémentaire de lumière, de soleil, d'air et de chaleur. Il faut donc largement dimensionner les fenêtres et agencer l'espace – forcément réduit, économie oblige – de façon rationnelle et pratique. Rationalité et économie des moyens sont conjuguées de façon heureuse avec la recherche d'un confort accru, obtenu à partir de l'utilisation de matériaux isolants et du soin apporté aux agencements intérieurs, des cuisines équipées de cuisinières à gaz avec le nom évocateur « Le Rêve » jusqu'aux rideaux intérieurs en fort coutil montés sur des tringles chromées.

On accède aux logements, pour la plupart identiques, par des galeries situées sur la façade nord-est. Le choix de ce mode de



Le seul immeuble restant en 2005 (photo I. Claden).

distribution (rare à Genève mais courant dans d'autres villes allemandes et hollandaises) est aussi significatif de l'attention accordée au progrès social: la largeur généreuse des galeries suggère l'image d'une « rue surélevée » où les personnes âgées peuvent communiquer, s'interpeller des fenêtres des cuisines ou converser sur le seuil des portes. Le rôle social de ces galeries est en outre renforcé par la présence, à leurs deux extrémités, d'équipements communs: chambre de bains d'un côté, buanderie avec eau chaude et chauffage de l'autre. Ce n'est donc pas un hasard si c'est là la plus belle façade, à dominante horizontale, très élancée avec ses garde-corps légers en métal contenus par les deux cages d'escalier en saillie, évidées aux angles par des surfaces vitrées.

Un projet de restauration est possible

Pour toutes ces qualités, cet immeuble doit faire l'objet d'une restauration dans les règles de l'art et, en parallèle, d'une réflexion approfondie sur son adéquation à l'évolution des usages. Des nouvelles affectations doivent être repensées dans la continuité de l'esprit progressiste de l'époque, qui tiennent compte, notamment, des précarités actuelles (n'a-t-on pas, à ce propos, souvent évoqué des logements pour étudiants) et qui fassent appel au type même d'économie de moyens qui caractérise l'architecture de cet immeuble, de façon à ne pas le dénaturer. Car même sous une autre affectation, les idées les plus fécondes et progressistes de la modernité représentées par cet immeuble doivent subsister, prêtes à être redécouvertes et comprises par tous.

Bruno Marchand, professeur d'architecture à l'EPFL
Lausanne, mai 2006

Sous-titre de la rédaction

Le Tribunal fédéral confirme la décision du Tribunal administratif sur le classement du complexe Mont-Blanc Centre

Par arrêt du 9 août dernier le Tribunal fédéral a rejeté le recours de droit public contre l'arrêt du Tribunal administratif du canton de Genève du 7 mars 2006, confirmant le classement de Mont-Blanc Centre par le Conseil d'Etat en 2004. Rappelons que le propriétaire d'une partie du complexe et de la salle de cinéma avait fait recours auprès du Tribunal administratif (TA) contre l'arrêt du Conseil d'Etat. Le TA avait confirmé le classement de l'ensemble mais émis des réserves sur la salle de cinéma intégrée dans l'édifice. En effet, le TA invitait l'Etat à procéder à une étude approfondie des conséquences du classement pour ce qui concerne la salle de cinéma. En fait le propriétaire pourrait changer l'affectation de l'espace du Plaza ou le revendre avec un relatif contrôle du DCTI sur la transformation qui en découlerait. Malgré le classement confirmé par les instances judiciaires, nous n'avons à ce jour aucune garantie de sauvegarde effective de cette magnifique salle. Reste à espérer que le propriétaire prenne enfin conscience qu'il possède un objet d'art remarquable et d'importance régionale. Il y aurait là un vrai projet culturel à réaliser avec les forces vives du 7^e art très présent sur la scène genevoise.

Marcellin Barthassat

Le comité de la SAP sous l'angle des Lettres persanes

Comment travaille le comité de la Société d'art public? Comment des membres aussi divers arrivent-ils tous à tirer sur la même corde, la défense du patrimoine? A l'occasion du renouvellement du comité, on a tenté d'imaginer comment Montesquieu aurait pu décrire ce fonctionnement, dans une lettre apocryphe...

LETTRÉ LXIX – USBEK A MIRZA

A Ispahan

Tu me demandes, cher Mirza, comment les Genevois aiment à se distraire. Après quelques semaines passées à les observer, je peux affirmer que leurs mœurs sont à mille lieues de nos habitudes du Sérail. Ils aiment à se retrouver en compagnie, dans ce qu'ils nomment des sociétés. Ils en ont apparemment de toutes sortes: Société des Arts, Société de lecture, Société nautique, Société d'art public, et même, dans le temps, une Société de Banque Suisse.

Tu connais ma prédilection pour l'art et mon faible pour les affaires publiques. J'ai donc choisi de me faufiler dans une réunion secrète de la Société d'art public, qu'ils appellent comité. J'ai dû me résoudre à descendre des hauts quartiers où je séjourne, près de la mosquée qu'ils nomment cathédrale, pour rejoindre une impasse qui n'a d'enseigne que le nom, ruelle du Midi. C'est là que se réunissent discrètement, à la nuit tombée, les honorables membres de cette société bien-tôt centenaire.

Ma première surprise a été de constater qu'ils ne s'occupent ni d'art, ni d'affaires publiques, mais s'attachent en fait à défendre ce qu'on appelle ici le patrimoine. Tu sais, cher ami, que je crois maîtriser dans une large mesure la langue de Montaigne. Je me suis aperçu lors de cette soirée qu'il me manquait tout de même des vocables experts. J'ai compris qu'une partie des membres, qu'on peut distinguer par le port de vêtements noirs et de lunettes à monture carrée, sont des architectes. Ils semblent parfaitement se comprendre entre eux quand ils parlent de mesures normatives, de lieux déstructurés, ou de typologie obsolète.

D'autres appartiennent à la confrérie des avocats. De mine plus austère, portant autour du cou ce curieux lambeau de soie désigné comme cravate, ils dirigent les actions du comité en noircissant de curieux documents, écrits dans un langage codé que l'on nomme juridique. Ils jonglent à merveille avec leurs classements, recours, lettres d'observation et autres référendums.

La dernière catégorie importante de l'assemblée réunit les historiennes de l'art. Elles affectionnent les discours enflammés et aiment à brandir des images de maisons patriciennes et de jardins dignes de Sémiramis, appelées photographies. Elles parlent de jardins à la française, d'encorbellements, de mansardes, et je dois avouer qu'elles sont les plus faciles à suivre.

Les membres restants ne font partie d'aucune de ces fraternités. Cela ne les empêche pas de s'exprimer, au nom de tout un chacun. Parfois mais rarement, sur des questions qui frisent l'argutie, ceux qui ne portent ni lunettes carrées, ni cravate, ni dossier photographique se sentent un peu démunis et s'abstiennent de voter.

Il me faut te conter la scène stupéfiante à laquelle j'ai eu le privilège d'assister l'autre soir. On m'avait averti que ce qui comblait cette société se nommait classement et je me réjouissais de constater leur contentement d'apprendre qu'une propriété de maître, dont ils revendiquaient le classement depuis des lustres, avait enfin reçu des autorités son arrêté de classement. Sache, mon fidèle ami, que nous resterons à jamais des Béotiens, confits de naïveté. Au lieu d'entendre des chants de louange et de reconnaissance, j'ai entendu des pleurs et des grincements de dents! L'arrêté n'était pas assez ceci, il était trop cela; la discussion s'est enflammée et, dans le feu de l'action, certains ont même remis en question la décision pourtant réclamée par la Société d'art public elle-même...

Je gage que tu seras stupéfait d'apprendre, cher Mirza, que ces personnes, qui parfois semblent contrariées et prêtes à aller en découdre sur la promenade de la Treille, se retrouvent, une fois la séance achevée, autour de la même table. Là, elles remplacent les épées par des couteaux tranchants et s'attaquent à un mets venu du sud des Alpes, la pizza, en devisant joyeusement. Je voudrais, cher ami, que tu puisses prendre part à ton tour à ces soirées inoubliables, mêlant si subtilement réflexions sur ce qui nous environne, défense de valeurs et respect de son vis-à-vis.

De Genève, le 2 de la lune de Hédiger 1^{er}, 2006
Intercepté à la poste des Eaux-Vives par
Fabienne Bouvier Vallotton

Balade de printemps en Isère du 3 juin 2006

Les Genevois connaissent peu cette région pourtant proche : le Dauphiné, aux confins de la Savoie. Pays vallonné et verdoyant, son histoire nous a été exposée par M. Jean-Pierre Blazin, archéologue et historien, représentant l'Association des Mémoires du Guiers, le Guiers étant la rivière délimitant le Dauphiné et la Savoie.

Les habitations

Les collines sont constituées d'alluvions fluviocallcaires, sols acides sur lesquels poussent en abondance les châtaigniers, utiles en alimentation et en bois d'œuvre dans la construction, car ils fournissent des charpentes solides et « prennent » peu les vers. Au Moyen Age, les habitations se faisaient en torchis, couvertes de chaume qui fut interdit à la suite de nombreux incendies. Depuis le XVIII^e siècle, les maisons sont en pisé : le matériau est constitué de terre argileuse, de sable et de cailloux, tassé au pissoir et moulé sur place à l'aide de panneaux de coffrage. Souvent le socle est en pierre. La toiture, débordante par protection, en dessus d'une corniche-gouttière, est couverte de tuiles de terre cuite, posées en écailles. Sa forme générale, typique de l'architecture du Dauphiné, est en « coyau », c'est-à-dire que sa pente change d'inclinaison : plutôt raide en partant du sommet, elle s'horizontalise un peu en arrivant à la corniche.

Les maisons, assez dispersées, sont construites avec la terre locale et ont donc toutes la même couleur ocre jaune. Elles sont parfois passées à la chaux, non pour des raisons techniques, mais par souci de prestige.

De nombreuses maisons fortes rappellent l'existence de la zone frontière France-Savoie et le passage obligé du Rhône à la vallée du Pô. C'est ici qu'au XVIII^e siècle s'est déroulée l'aventure du célèbre contrebandier Mandrin et de sa bande de 50 brigands. Il fut capturé et roué vif après 15 jours.

L'église des Carmes du Pont-de-Beauvoisin

Cette église a été construite de 1419 à 1497 (clocher plus tardif) comme chapelle conventuelle de l'Ordre des carmes. L'Ordre est mendiant, la construction, de belles proportions, ne comportait donc aucune décoration, pas de transept, une nef principale et un seul bas-côté. La chapelle devint église paroissiale en 1803. C'est alors qu'à l'encontre de la rigueur d'origine, des peintures furent commandées aux frères Avondo, peintres piémontais itinérants, formés à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Turin. Dès 1844, ils couvrirent murs et voûte de copies de tableaux anciens, principalement de Gaudentio Ferrari, élève de Léonard de Vinci. De plus, ces peintures s'inscrivaient dans un décor exubérant en trompe-l'œil néogothique ou « troubadour » (peut-être de Vicario) très à la mode au XIX^e siècle.



Pont-de-Beauvoisin : la rive savoyarde et l'église des Carmes.

Pour se faire une idée de la surcharge décorative dans cette église de petites dimensions, les peintures couvrent 1250 m² pour les murs, 1550 m² pour la voûte. En ce moment, la municipalité se demande comment faire face aux dépenses évaluées pour la restauration des peintures.



Château de Virieu en Isère.

44 pierres tombales constituent le sol de l'église, malgré la défense de Charlemagne d'inhumer les défunts dans les églises. Cette mesure de sécurité et de santé ne fut appliquée réellement que sous Napoléon. L'éloignement des cimetières hors des villages date aussi de cette époque.

Le château de Virieu

Dominant la vallée de la Bourbre, cette forteresse du XI^e siècle est devenue un grand château fort, avec donjon, tours et courtine. Jusqu'au XIX^e siècle, il fut modifié et agrandi tout en gardant un aspect très harmonieux. Construit en tuf, en galets et en pierre de taille (épaisseur des murs : 280 cm), ses toits, typiquement dauphinois sont en « coyau » (inclinaison changeante de la pente). A l'entrée on voit, ce qui a le plus souvent disparu, les deux « tourelles de gorge », soit des tours creuses, permettant aux hommes d'armes de défendre l'entrée et de prendre l'assaillant à revers. Le rez du donjon présente une autre rareté : une voûte en entonnoir ; il n'en reste que deux en France.

Les trois jardins traditionnels du XVIII^e siècle ont été restitués : le Jardin d'Accueil avec ses buis taillés formant des motifs ornementaux en griffes de lion, le Verger où l'on plantait un arbre à chaque naissance, et les Terrasses, lieu des festivités avec un bassin-miroir reflétant le château.

En 1681, les Compagnons de Bourges ont construit la voûte de la chapelle, en bois, en forme de barque renversée. Un ciel étoilé la décore.

La cuisine impressionne par sa cheminée monumentale à arc surbaissé du XV^e siècle. Elle contient même un petit four à pain. C'est la grande salle à manger maintenant.

Les tapisseries constituent la décoration la plus glorieuse du château. « Suite » de neuf tapisseries d'Aubusson (XVI^e siècle), elles racontent la vie de Judith qui, pour sauver la ville de Béthulie, coupa la tête d'Holopherne, général assyrien de Nabuchodonosor. Elles sont en très bon état de conservation et le dessin en est admirable, très fouillé, mais précis, montrant de somptueuses festivités, la bataille de Flandres de Louis XIV, les fortifications Vauban, etc.

Demeure familiale : comme son nom l'indique, le château a été édifié au XI^e siècle par Wilfrid de Virieu. Après plusieurs siècles, il passa aux Clermont-Tonnerre, puis aux Prunier Saint-André qui eurent l'honneur d'y accueillir pour une nuit Louis XIII en 1622. Il dormit dans du damas rouge (couleur de la noblesse d'épée dont le roi est le chef) et sous les poutres décorées. Le château fut finalement racheté par un descendant de la famille d'origine. Au XIX^e siècle, Stéphanie de Virieu fut une dessinatrice et une sculptrice sur bois de talent. Ses portraits sont frappants, celui de Lamartine par exemple, un ami. Actuellement, la famille de Virieu habite les lieux et les entretient de façon particulièrement remarquable, ce qui ajoute au plaisir de la visite.

Jacqueline Richez

JEP 2006: « Les Jardins, Cultures et poésie »

Les 13^e Journées européennes du patrimoine, inscrites dans le cadre de « L'année du jardin 2006 », se sont déroulées sous un soleil radieux. L'espace d'un week-end, les visiteurs se sont laissés charmer par des jardins qui éclataient de couleurs chatoyantes, des parcs qui explosaient de végétation luxuriante et des vergers qui croulaient sous les fruits mûrs... En cette fin d'été, c'était l'occasion de fêter dignement l'achèvement des recensements des parcs et jardins de valeur à protéger, dont la section suisse de l'ICOMOS est l'initiatrice.

Nombreux sont les visiteurs qui ont pris le chemin de Pregny-Chambésy où se visitaient les serres du jardin botanique, anciennement propriétés des Rothschild, ainsi que les jardins du Château de Tournay entouré de ses douves.



Visite de parcs et jardins du XVIII^e et XIX^e siècle à Genthod (photo B. Chaillot Calame).

D'autres avaient rendez-vous un peu plus loin, à Genthod, pour faire le tour de quelques-unes des prestigieuses propriétés de maître du XVIII^e siècle.

Hormis ces visites de jardins historiques, Genève avait choisi d'élargir le thème ; c'est ainsi que, de l'autre côté du canton, on pouvait découvrir l'histoire de la revitalisation de la Seymaz, apprécier les modes de production agricole du domaine de la Touvière et parcourir la nouvelle allée des Noyers à Meiner.

Une des missions des Journées du patrimoine est la sensibilisation aux questions de conservation ; des visiteurs plus aventureux se sont immergés dans la cité-jardin d'Aire et dans les jardins familiaux de Bel-Essert. L'accueil y était chaleureux, les potagers regorgeaient de légumes et de fleurs multicolores ; l'occasion de rappeler que même si les « plantages » ont le vent en poupe, ces petits paradis de notre patrimoine ouvrier genevois restent souvent menacés.

Nous avons enregistré avec satisfaction une progression de fréquentation sur les sites contemporains, autour des aménagements paysagers de W. Brugger, J. Burle Marx et G. Descombes.

En chiffres, ce sont quelque 5'500 visiteurs, accompagnés d'une soixantaine de guides, sur 25 sites à travers le canton ; ce public nous a également rejoints le soir pour les projections cinématographiques à la salle Arditi et dimanche en fin de journée pour clore le week-end avec un concert au jardin de la Paix.

L'année prochaine, les Journées européennes du patrimoine se dérouleront les 8 et 9 septembre, elles auront pour thème « le bois ».

Babina Chaillot Calame
Coordination genevoise et romande des Journées du patrimoine

Programme des visites de la Société d'art public pour l'automne

Samedi 28 octobre 2006: excursion de l'automne à Moudon et Grandson

Visite de la ville de Moudon guidée par Mme Monique Fontannaz, historienne de l'art, auteur du tome des Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, consacré à Moudon. Connue dès l'époque romaine, la ville de Moudon conserve aujourd'hui encore un patrimoine bâti particulièrement riche de différentes époques, dont la Haute-Ville de physionomie typiquement médiévale.

A Grandson, notre visite se concentrera sur l'église St-Jean-Baptiste, joyau de l'art roman en Suisse. Les travaux de restaurations, entrepris il y a sept ans, viennent d'aboutir. Nous serons guidés par Mme Brigitte Pradervand, historienne de l'art et M. Dominique Montavon, architecte, responsable des travaux et du nouvel aménagement.

(Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat)

Samedi 25 novembre 2006 de 10 h à 12 h: visite du quartier du Pommier (Petit-Saconex).

Le nouveau quartier résidentiel « Le Pommier » doit son nom à une ancienne famille genevoise, autrefois propriétaire de la Campagne du même nom. Afin de répondre à la très forte demande de logements le domaine est déclassé en 1991 puis, en 1997, fait l'objet d'un plan de quartier avec 650 logements, une école, des commerces et des bureaux.

Visite menée par Jacques Menoud et Marcellin Barthassat, architectes et John Lateo de la CIA (Rendez-vous: devant la maison Gardiol, bus 3, arrêt Gardiol).

Conférence de la société des Arts de Genève, Palais de l'Athénée

Mardi 28 novembre 2006 à 20h30, salle des Abeilles: « Indiennes et indienneurs à Genève au XVIII^e siècle: L'aventure du coton après celle de la laine et de la soie » par M^{me} Liliane Mottu-Weber, ancienne professeur d'histoire titulaire, université de Genève.

Editeur

Société d'art public (sap.geneve@bluewin.ch), section genevoise du Patrimoine suisse www.patrimoinesuiss.ch

Président

Marcellin Barthassat, 10, ruelle du midi, 1207 Genève

Groupe de rédaction

Claire Delaloye Morgado Cecilia Maurice de Silva
Marcellin Barthassat Jacqueline Richez
Fabienne Bouvier Vallotton Lysa de Ryck

Avec la collaboration de

Babina Chaillot-Calame Bruno Marchand
François Maurice

Secrétariat

Claire Delaloye Morgado, permanence du lundi au jeudi matin. Tél.: 022 786 70 50 e-mail: sap.geneve@bluewin.ch

Mise en pages

Compotronic SA, Areuse-NE/info@compotronic.ch

Impression

Imprimerie Médecine & Hygiène, sous la direction de J.G. Ceconni

© 2006 Toute reproduction, de tout ou partie, de la présente publication est interdite sauf accord exprès de l'éditeur.

LE PATRIMOINE A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !

Adhrez à la Société d'art public, section genevoise de Patrimoine Suisse

Nom :
Prénom(s) :
Année de naissance :
Profession :
N^o, rue :
Code postal, lieu :
Date :
Signature :

1. Membre effectif, affilié à Patrimoine Suisse et recevant les revues *Alerte* et *Sauvegarde* minimum Fr. 60.- / couple Fr. 70.- / collectif Fr. 95.-
2. Membre étudiant: minimum Fr. 40.-

SOCIÉTÉ D'ART PUBLIC

10, ruelle du Midi
Case postale 3660
1211 Genève 3
Tél. (matin) : 022 786 70 50
E-mail : sap.geneve@bluewin.ch